

Décision N°26-10 portant nomination de la direction
d'un département de recherche

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 40 ;

Vu les statuts du département de recherche SE – Sciences de l'environnement ;

Vu la proposition du Président de l'université en date du 13 janvier 2026 de nommer Monsieur Jorg SCHAFER directeur, Madame Valérie SCHURDI-LEVRAUD directrice-adjointe et Monsieur Eric GOMES directeur-adjoint du département SE ;

Vu l'avis du conseil du département SE en date du 24 février 2026 ;

Considérant que le Président de l'université nomme la direction du département SE – Sciences de l'environnement, après avis du conseil, parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs membres du département ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Jorg SCHÄFER est nommé directeur du département de recherche SE – Sciences de l'environnement, à compter du 25 février 2026 et ce jusqu'au 24 février 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 2 :

Madame Valérie SCHURDI-LEVRAUD et Monsieur Eric GOMES sont nommés respectivement directrice-adjointe et directeur-adjoint du département de recherche SE – Sciences de l'environnement, à compter du 25 février 2026 et ce jusqu'au 24 février 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.



Fait à Bordeaux, le 25 février 2026
en quatre exemplaires originaux,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux